



Logement et habitat

Il est un élément central de vos vies. L'endroit où vous vivez, vous retrouvez, échangez, construisez vos souvenirs. Le Département se veut attentif à la question de l'habitat parce qu'au-delà des murs, il représente un symbole fort de convivialité et de sécurité. Le Département apporte son aide en matière d'accès au logement ainsi que maîtrise des consommations énergétiques.

En matière de logement et d'habitat, le Département de la Mayenne met en place de nombreuses mesures **afin que tous les Mayennais puissent accéder à un logement ou bien encore leur permettre de se maintenir dans leur habitation.**

Dans une démarche de développement durable, **le Département aide également les propriétaires** souhaitant rénover leur maison ou appartement pour que **les logements consomment de moins en moins d'énergie.**

Le plan départemental de l'habitat (PDH)

Le Conseil départemental et les services de l'Etat se sont associés pour élaborer le PDH, le "Plan Départemental de l'Habitat". Pour répondre aux besoins des Mayennais, le PDH 2015-2020 s'articule autour de quatre grandes orientations :

- Conforter l'armature territoriale mayennaise au travers de **politiques durables de l'habitat**
- Amplifier la **dynamique autour de l'amélioration de l'habitat** et la mobilisation du parc vacant
- Renforcer le parc social comme **support des parcours résidentiels**
- Apporter **des réponses adaptées** aux personnes en situation de fragilité

Dans le cadre des nouveaux contrats de territoire entre le Conseil départemental et les communautés de communes, une enveloppe d'un million d'euros par an, sur la période 2016-2021 dédiée aux politiques de l'habitat permet de concrétiser et suivre ces grandes orientations.

[Les aides pour votre logement](#)

[La synthèse du Plan Départemental de l'Habitat \(PDF - 3.6 Mo\)](#)

